

Caisse régionale :
NORD MIDI-PYRENEES
Votre Agence :
FIGEAC

R 812 N006 00830

M GALES JEROME
LIEU DIT PARAMELLE
46210 ST CIRGUES

Assureur : CA Assurances Retraite
N° Adhésion : 812 50014493345
N° Police : 86707553
N° Client : 00000119640

PREDIAGRI RETRAITE

Votre attestation de versements Madelin 2025

Monsieur JEROME GALES, vous trouverez ci-dessous votre information annuelle.

ATTESTATION DE VERSEMENTS POUR L'ANNEE 2025

Contrat : PREDIAGRI RETRAITE

Assureur : CA Assurances Retraite

Adhérent-assuré : JEROME GALES

Montant des cotisations effectuées en 2025 : 737,16 €

Montant de cotisation annuelle minimum 2025 : 659,54 €

Nature des garanties : Retraite

Association souscriptrice: Andecam

Date de l'adhésion : 8 mars 2003

Le bénéfice de la déduction de vos cotisations est subordonné au respect du paiement chaque année, sans interruption, de la cotisation annuelle minimum rappelée ci-dessus ainsi qu'à l'obligation d'être à jour des cotisations aux régimes obligatoires d'assurance vieillesse.

Si votre statut professionnel a évolué au cours de la dernière année, pensez à vérifier que vous pouvez toujours bénéficier du régime fiscal Madelin et donc de la déduction des versements.

La présente attestation est délivrée pour les cotisations versées dans l'année civile.

Les versements effectués par CA Assurances Retraite au titre des prestations exonération sont exclus de la somme ci-dessus.

Vous recevrez séparément "l'imprimé fiscal unique" vous permettant de reporter dans votre déclaration de revenus la fraction de cotisation entrant dans la détermination du plafond de déduction fiscale Plan d'Epargne Retraite Populaire (PERP).

Pour l'année 2026, vos seuils minimum et maximum de versements annuels sont respectivement de 672,99 euros et de 10 094,91 euros.

Si votre revenu professionnel imposable a changé ou doit évoluer, veuillez en faire part à votre conseiller.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

Cette attestation est à conserver à l'appui de votre comptabilité.

